

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 492 (Rect)

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 13**

Rétablir l'alinéa 151 dans la rédaction suivante :

« VII. – La division et l'intitulé de la sous-section 7 de la section 1 sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.